Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°3 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Rapport financier 2020-2021 du contrat Partenariat Public - Privé (PPP) sur l'éclairage public

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Lisa ASAR à Stéphane RODIER
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Betul SIMSEK à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT
Monique MORENO à Claude GOUILLON-CHENOT
Christophe MANKA à Martine MUNOZ
Bernard DUNIAT à Eric BOUCOURT
Serap ALP à Yoann BENTEJAC

Etaient absents ou excusés :
Thierry BARTHELEMY

Secrétaire de séance :
David DEROSSIS

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230627-230627_3-DE

Ville de Thiers

C.M. 27.06.2023
- N°3 -

RAPPORT FINANCIER 2020-2021 DU CONTRAT PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE (PPP) SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** le Contrat de PPP signé le 05 octobre 2006 entre la Ville de Thiers et la SCIE du Puy-de-Dôme ;
- **Vu** les avenants 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 ;

- **Considérant** le contrat Public Privé pour l'éclairage public qui avait été conclu avec CITEOS ;
- **Considérant** les rapports d'exploitation et financier présenté par le prestataire pour les périodes 2020 et 2021, année 15 ;
- **Considérant** la présentation faite à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 13 juin 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Prend acte** du rapport financier 2020 – 2021 du contrat PPP sur l'éclairage public ;
- **Précise** que le rapport est consultable en Mairie ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision

Le secrétaire de séance,

Davis DEROSSIS

le Maire

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER